A Mr le Ministre de l'Intérieur

Rome le 14 juin 1852

n° 162

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous annoncer que les ouvrages des pensionnaires pour l'année 1851, après avoir été exposés dans la salle de l'Académie en avril dernier ont été expédiés pour Paris le 1er juin suivant par l'entremise de la maison Gautier et Cie de Rome qui les a dirigés, par voie de mer, jusqu'à Marseille sur le Navire Immaculée Conception Capne Plombeau, pour être remis en cette ville à Mm. Gentil et Bossange chez Mr Méry qui conformément à une instruction Ministérielle du 25 mai 1841 demeurent chargés de diriger les expéditions annuelles de l'École sur Paris.

Cet envoi se compose de 10 caisses emballées et cordées portant un numéro d'ordre de 1 à 10 inclusivement et cette inscription, à Monsieur le Ministre de l'Intérieur à Paris

J'ai fait suivre comme à l'ordinaire les frais de cette expédition pour être acquittés par Votre Département

Dans la caisse de peinture portant le N° 7 se trouve la copie d'un tableau de Claude Lorrain, commandée par Votre Département à Mr Gallimard artiste français à Rome et toutes les toiles portant, dessus et dessous, le timbre de l'École, qui devaient être terminées pour être envoyées à Votre Département pour la décoration d'une des salles de la cour des Comptes et que j'ai fait comprendre dans l'envoi de l'École ainsi que je vous en ai préalablement informé dans ma dernière lettre du 10 de ce mois.

Je joins à celle-ci le tableau comparatif des travaux exécutés par les pensionnaires pour 1851, avec les obligations que leur a imposé le règlement pour cette même année, je n'ai rien à ajouter aux observations qu'il contient pour y faire connaître exactement la situation de chaque pensionnaire dans l'accomplissement des devoirs qui leur sont imposés.

C'est ici pour la dernière fois, monsieur le Ministre, que je vous rends compte des travaux de l'École de Rome, et termine de la gestion temporaire qui m'avait été confiée n'étant à la fin de l'année: Dans cette expectative, et sachant combien il importe à un Artiste qui doit s'expatrier pour six ans de se trouver préparé à l'avance pour une si longue absence j'ai l'honneur de vous demander dès aujourd'hui de vouloir bien vous occuper des

6948

Choix de manuscrits

Mr Gallien Tableau de Gland Arrivoir
et Mr Coubertin — Le baiser de Paix

A Mr Raoul Rochette
Secr. Perpl. de l'Académie
des Beaux Arts

N° 69

Rome le 14 Juin 1852

Monsieur le Secrétaire

J'ai l'honneur de vous annoncer que les ouvrages des Mrs. les Pensionnaires pour l'année 1851, après avoir été exposés dans les salles de l'Académie en Avril dernier ont été expédiés pour Paris le 1er Juin courant.

Cette expédition se compose de 10 Caisses toutes adressées à Mr le Ministre de l'Intérieur, dont les sept premières contiennent seules l'envoi de l'École, cette portant le N° 7 dans laquelle se trouvent les travaux des peintures Sections de peinture et d'architecture contient en outre trois portraits historiés qui m'ont été commandés par le Ministère de l'Intérieur pour la décoration de la salle des Comptes. Les deux suivantes N° 8 et 9 sont à mon adresse personnelle de une copie d'après un tableau de Chardin et Fragonard par Mr Gallimard artiste français à Rome pour être remis au Ministère de l'Intérieur, un tableau de Mr Coubertin élève de Mr Ingres qui m'a prié de joindre à l'envoi des pensionnaires et enfin la dernière N° 10 contient un objet appartenant aux pensionnaires pour éviter les visites des douanes à leur entrée en France. Les objets compris dans ces trois dernières caisses seront, conformément à l'usage établi réclamés à l'Agence de l'École au nom de ceux auxquels ils appartiennent.

Je joins à ma lettre pour que vous veuillez bien la mettre sous les yeux de l'Académie le tableau comparatif des travaux exécutés par les Pensionnaires en 1851 avec ceux imposés à chacun d'eux par le Règlement. Les observations qui le contiennent me semblent résumer complètement la position de chacun en face des obligations qu'il avait à remplir, je n'aurai donc rien à y ajouter, toutefois comme la mission que l'Académie des Beaux Arts de la Confiance de l'Académie finit avec l'année, en lui présentant pour la dernière fois le compte rendu des travaux de l'École de Rome elle me permettra sans doute de recommander à sa bienveillance les Pensionnaires qui ont exactement rempli leurs devoirs et d'invoquer son indulgence en faveur de ceux qui n'ont pas toujours su satisfaire à leurs devoirs.

Il me reste en terminant à prier l'Académie de vouloir bien s'occuper à l'avance du choix de mon successeur afin que tout apprentissage ne soit pas interrompu et que son Directorat ne soit pas troublé par des événements aussi graves que ceux qui ont

69538

agité ce pays et le nôtre pendant presque toute la durée du mien

Veuillez monsieur le Secrétaire faire agréer de l'académie
l'hommage de mon respect et recevoir l'expression des sentimens
distingués et [illegible] de Considération avec lesquels j'ai
l'honneur d'être Monsieur et Cher Confrère

Votre très humble et
très dévoué serviteur

A Mr le Ministre de l'Intérieur

Le 14 Juin 1852

N° 164

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser, en triple expédition, suivant l'usage, le Compte général des recettes et dépenses de l'École française à Rome pour l'Exercice 1851 avec les pièces à l'appui sous les N°s 1A. 2A

Ce Compte, ainsi que je le présentais en vous faisant l'envoi du dernier envoi du dernier bordereau récapitulatif de la dépense de 1851 le 14 avril dernier, le Compte général que je vous transmets aujourd'hui se résume ainsi : Recette — 105791-29c

Dépense — 105791-29

Partant balance égale entre la recette et la dépense

Permettez moi, Mr le Ministre, de profiter de l'envoi de ce Compte, pour rappeler à votre attention le paiement d'un excédent de 412 fr. 95c restant à payer sur le Compte de 1850 que par lettre du 29 8bre 1851 l'un de vos prédécesseurs m'annonçait devoir être ordonnancé dans les premiers mois de l'exercice courant et dont je n'ai rien jusqu'à cette heure encore reçu.

Scuole Nazionali di Francia a Roma

Scandaglio per la sistemazione di una macchina idraulica ad uso d'incendii

— Per l'acquisto della macchina idraulica portatile dell'ultimo modello eguale a quello che serve pel corpo dei Vigili	180 —
— Per tubi di Canepa	30 —
— Per Verghe doppie di metallo per innestare li suddetti tubi	12 —
— Per Venti fecchi completi di tela	24 —
— Per sistemare la detta macchina in un locale da ridursi all'uso	50 —
Sommano	296 —
un Decimo d'imprevisti	29 — 60
Totale della spesa	325 — 60

Roma li 12 Luglio 1852

Visto firmato: L. Poletti arch.° della scuole suddette

Scudi romani 325 — 60 | Franchi 1750 — 62

32560
53763
97680
195360
227920
97680
162800
1750623280
186
1050372
1400496
175062
325161532

à Mr le Ministre de l'Intérieur

Rome le 14 Juillet 1852

Monsieur le Ministre

Le Palais de l'École fut construit à l'une des extrémités de la ville et complètement isolé de toute autre habitation et, par conséquent, éloigné de tout secours en cas d'incendie, et se trouve en outre exposé à une invasion du feu, d'autant plus rapide, que sa position sur une élévation le rend accessible à tous les Vents.

Préoccupé, depuis le commencement de ma gestion, du danger d'un tel accident pour notre habitation, j'ai toujours pensé que, pour en conjurer ou en atténuer les Effets, il fondrait principalement faire fonds sur les Ressources qui se trouvent dans l'intérieur du palais, et heureusement elles me paraissent de nature à y être employées avec efficacité.

En effet le Palais et les jardins offrent abondamment pourvus d'eau et le Personnel se composant ordinairement d'une Trentaine d'individus, il n'y aurait qu'à y ajouter ce que le matériel nécessaire à utiliser pour cet eau.

C'est donc dans le but de compléter les Ressources de notre habitation contre un incendie accidentel que j'ai fait dresser le devis ci-inclus.

Quoiqu'il ne s'agisse ici que d'une éventualité que j'espère ne se réalisera pas plus sous mon Directorat que sous les précédents, la Chambre contre laquelle il s'agit de se prémunir pouvant naître et Couver un Danger réel en moins prévu, je n'hésite pas, en soumettant le devis à votre Approbation, à considérer la dépense dont il s'agit comme Urgente, et à vous demander de vouloir bien m'autoriser à la faire et à me porter le montant en supplément des Dépenses autorisées au Budget de l'École pour l'année Courante qui est la dernière de mon Directorat.

Je suis &c

à M. le Ministre des Travaux Publics Le 19 août 1852

Monsieur le Ministre

Je reçois aujourd'hui de M. le Surgeon de la division française d'occupation à Rome ~~Commandant Supérieur~~ Copie conforme, d'un arrêté de la Cour des Comptes en date du 8 juillet dernier, au sujet du paiement qui m'a été fait par son prédécesseur ~~dans le courant du~~ dernier trimestre de 1851, d'une somme de 9,500 f. au solde des travaux ~~qui ont été~~ exécutés à la villa Medicis dans la dite année, d'après les ordres de Votre Département.

Par cet arrêté la Cour des Comptes exige ~~la restitution~~ du paiement de la dite somme de 9,500 f.

La traduction en langue française par un interprète assermenté de dix mémoires remis à l'ordonnateur de paiement et subsidiairement l'indication dans les mémoires du prix par unité des ouvrages faits ~~à la suite d'un procès-verbal~~ ~~dressé par les experts~~ ~~nommés par le Ministre~~ ~~des Travaux Publics~~ ~~et~~ ~~les mémoires~~ ~~dont il s'agit~~ ~~ont été~~ ~~remis~~ ~~à l'ordonnateur~~ ~~de la~~ ~~dépense~~ ~~pour~~ ~~être~~ ~~soumis~~ ~~à la Cour~~ ~~des Comptes~~ ~~lors~~ ~~de~~ ~~l'examen~~ ~~des~~ ~~pièces~~ ~~à~~ ~~l'appui~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~dépense~~ ~~de~~ ~~l'exercice~~ ~~1851~~ ~~et~~ ~~qui~~ ~~ont~~ ~~motivé~~ ~~la~~ ~~décision~~ ~~susdatée~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~Cour~~ ~~des~~ ~~Comptes~~, sont les pièces que j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire parvenir, afin de les joindre à mon compte de gestion pour l'exercice 1851, ~~et~~ ~~qui~~ ~~ont~~ ~~motivé~~ ~~la~~ ~~décision~~ ~~susdatée~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~Cour~~ ~~des~~ ~~Comptes~~, ~~pour~~ ~~être~~ ~~soumis~~ ~~à~~ ~~la~~ ~~Cour~~ ~~des~~ ~~Comptes~~ ~~lors~~ ~~de~~ ~~l'examen~~ ~~des~~ ~~pièces~~ ~~à~~ ~~l'appui~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~dépense~~ ~~de~~ ~~l'exercice~~ ~~1851~~ ~~et~~ ~~qui~~ ~~ont~~ ~~motivé~~ ~~la~~ ~~décision~~ ~~susdatée~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~Cour~~ ~~des~~ ~~Comptes~~

6995b

en Italie qui n'ont tout autre grade, puis qu'il y a généralement en Italie qui n'ont tout autre grade, puis qu'il y a généralement
écrire ce qui ne se sert de la langue du Dictionnaire et qui ne sont
Comme à Naples, à Venise, ou à Milan, ce sont des Inducteurs
différents qui emploient ce qui n'est [illegible] Chaque ouvrier.
D'autre part
ce qui ne sont pas que des [illegible] ne servent [illegible]
Ces mémoires étant [illegible] tout à fait [illegible]
projet de [illegible] ? [illegible]
ce français le guide [illegible] en Italie ;
Vérification à la Vérification ; je ne puis [illegible] Conseil
la garantie personnelle, le Directeur de l'École [illegible]
soumis à la Vérification préalable d'un
architecte du pays [illegible] Votre département [illegible]
revêtu de la Conscience de Votre département, puis qu'un fonctionnaire
a été consacré pour l'un de vos prédécesseurs, les mémoires
des ouvriers employés aux divers travaux exécutés dans le palais
de l'École. Cette Vérification est faite sur place et sur pièces
et le Directeur ne solde ces mémoires que sur le vu du
l'architecte de l'École, [illegible] et les garanties
justificatives de ses comptes, qu'après avoir vérifié l'exactitude
du chiffre et la Conformité des travaux exécutés avec les dessins
qui en ont été donnés

Pour ce qui est de l'indication sur les mémoires
du prix par unité des ouvrages faits, c'est encore une opération
qui rentre dans la Vérification de l'architecte et dont la facture ne
semble pas [illegible] qu'après avoir pris ces prix sur place, la Comptabilité
fait entrer le nombre des mesures indiquées et leur total en regard
le prix de l'unité des mesures étant connu, on fait [illegible]
aux besoins d'une Comptabilité régulière.

J'ai maintenant à ajouter en terminant, que depuis plus de Dix ans
que l'entretien du palais de l'École est classé [illegible] Votre département
c'est la première fois que la production des pièces [illegible]
par Votre Prédécesseur, est exigée par la Cour des Comptes [illegible]
[illegible]
[illegible]
[

A M^r le Ministre
de l'Intérieur

Rome le 24 Octobre 1852

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, par la voie de l'ambassade de France, le journal des recettes et dépenses et les pièces à l'appui des dépenses faites par moi soussigné jusqu'à ce jour pour le service de l'école française à Rome, l'excédant en recette provenant du paiement de cinquante mille francs qui m'a été fait par le payeur de l'armée le 30 7^bre dernier s'élève à 32175-08^c.

Par le courrier du 30 de ce mois j'aurai l'honneur de vous adresser le rapport et les devis que vous avez demandés à l'architecte de l'école pour le service de 1853.

Je suis avec respect Monsieur le Ministre votre très humble et très obéissant serviteur

Signature illegible

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur — Rome le 31 8bre 1852

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport et les devis que par votre dépêche du 27 7bre dernier vous me demandiez à l'architecte de l'École sur le prévenu des dépenses ordinaires des réparations à faire aux bâtiments de cet établissement en l'année 1853

Conformément à vos instructions l'architecte a divisé son travail en deux catégories distinctes savoir 1° celle de l'entretien ordinaire qui ~~restant fixe~~ dépendant complètement des événements ne peut être ~~estimé~~ formulé en chiffres que sur la moyenne des années ~~précédentes~~. ~~Cette dépense a été évaluée par les~~ Pour arriver à présenter le chiffre de cette dépense ~~sur la base du maximum de~~ de manière à s'écarter le moins possible des probabilités m. l'architecte a évalué la part de chacun des arts du bâtiments sur la moyenne des dix années précédentes et le total s'en élève à 900 cinq cents francs ou fr. 4838-70c

2° Celle des réparations urgentes à faire en dehors de l'entretien ordinaire est divisée en cinq articles placés par ordre d'urgence pour quatre desquels nos devis estimatifs ci compris à l'état dressé par l'architecte

Le premier a pour but la réparation du parquet en brique du grand salon, dans le quel la bibliothèque ~~Lisse~~ de l'École vient d'être installée cette année, et dont l'état de dégradation ~~présente un contraste~~ est en désaccord complet avec toutes les autres parties de la nouvelle décoration de cette salle —

L'article second a pour objet la proposition de l'établissement d'une pompe à incendie, dont j'ai eu l'honneur de ~~vous démontrer~~ signaler l'urgence, en vous envoyant le devis dans ma lettre du 14 Juillet dernier et ~~qui n'a pas été compris dans~~ que vous m'avez fait espérer pouvoir faire comprendre dans les dépenses extraordinaires de l'année prochaine ne pouvant les faire prendre place dans celles de l'année courante attendu l'époque tardive de ma proposition.

L'article troisième est relatif à la réparation complète de la lampe qui sert à éclairer l'École du Nud qui après deux réparations ~~successives~~ ~~et mise~~ à la suite de l'occupation de cette salle par les troupes romaines se trouve aujourd'hui tout à fait hors de service. ~~Cette dépense~~

L'article quatrième a pour but la restauration de deux belles tables monumentales sculptées en bois qui font partie de la décoration de la Nouvelle Bibliothèque ~~qui~~ ~~manquent~~ à chacun desquelles il faut ajouter un dessus de marbre après les avoir réparés

7026 bis

Enfin l'article cinquième du devis est relatif au remplacement d'une base formant une limite de notre propriété du côté de la Ville par un mur de clôture et qui faudrait faire réparer en attendant pour recommencer quelques années plus tard, par un mur de clôture plus exact et plus définitif. —

Le Devis de cette seconde catégorie s'élèverait à la somme de 12614 écus romains 80 baïoques ou fr. 6800-44 ct

J'ai remarqué plus haut, dans la colonne des observations de l'état explicatif de l'entretien ordinaire des bâtiments de l'école indigne la nécessité de pourvoir aussi à la réfection soit par portion annuelle soit en totalité dans l'extraordinaire de 1854 à la réfection des portes et des fenêtres des ateliers et des chambres des pensionnaires qui sont pour la plupart dans un état de délabrement auquel l'entretien ordinaire ne peut suffire longtemps encore. Dans cette observation je disais en Janvier 1847 au ministre des travaux publics et dans mon rapport, Mr Poletti indigne aussi les réparations qui seraient à faire à la conduite des eaux qui desservent toutes les fontaines de nos jardins je réservais pour cet objet comme pour tout le reste l'ensemble des réparations à faire au Palais de l'école de ce rapport présenté en Janvier 1847 à Mr le Ministre des travaux publics par Mr de Gisors architecte français qui avait été chargé par lui à cette époque d'une mission en Italie. Un rapport très complet que Mr de Gisors architecte français a été chargé par Mr le ministre des travaux publics de lui présenter en Janvier 1847 sur cet établissement et auquel la juxtaposition des événements survenus depuis cette époque n'a pas permis de donner la suite que l'école avait en en espérer

Permettez moi, Monsieur le Ministre, en signalant à votre attention l'existence de ce rapport au Ministère des travaux publics d'en recommander l'objet à Votre haut et bienveillant examen un travail sérieux et complet qui a été fait sur état des bâtiments de l'école et de concert entre Mr de Gisors et moi et dont j'ai annoncé l'envoi accompagné d'une note de classement des réparations par ordre d'urgence à la date du 18 novembre 1847.

A Monsieur le Ministre
de l'Intérieur

Rome le 30 Novembre 1852

Monsieur le Ministre

L'un des plus vieux serviteurs de l'École, Luigi Buzi, âgé de 75 ans, gardien des bâtiments, aux appointements de 43 francs par mois, depuis plus de 15 ans, se trouvant, à la Coupe du renchérissement des denrées à Rome, dans l'impossibilité de pourvoir à sa subsistance et à celle de sa vieille femme infirme avec le modique traitement qu'il reçoit de l'École et au quel son grand âge et l'infirmité de sa femme ne lui permettent plus de suppléer en travaillant, je viens le recommander à Votre bienveillance en vous demandant de le faire inscrire, le plus tôt possible, pour un petit supplément, sur le fonds de Secours de Votre Département ou, par Votre haute intercession, sur celui du Département de la Guerre, auquel Luigi Buzi pourrait être également recommandé pour services antérieurs à celui de l'École, dans les armées françaises à compter du 12 août 1800 jusqu'au 11 janvier 1815 époque à laquelle son congé de réforme lui a été délivré en qualité de sergent dans l'artillerie de la Garde Royale Italienne, sous le N° 431 du registre matricule de la première Division de l'Armée du Royaume d'Italie.

J'ai l'honneur d'être avec respect
Monsieur le Ministre
Votre très humble et très
obéissant serviteur
Le Directeur
de l'École française

704

A Mr le Ministre des Travaux Publics

Rome le 20 9bre 1852

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous annoncer que les travaux que ~~Vous~~ dont Vous avez autorisé l'exécution par votre dépêche du 20 Xbre 1851 pour le déplacement de la bibliothèque du Palais de l'école française à Rome touchent à leur terme, et seront entièrement achevés dans le courant du mois prochain. Je vous prie en conséquence de vouloir bien faire mettre à ma disposition la somme de 5981.95c. montant de ~~la dépense effectuée~~ l'allocation de ces travaux, pour que je puisse les solder avant la fin de l'année courante qui est la dernière de ma gestion

Je suis avec respect

J'ai la lettre que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 29 du mois courant, et je vois bien et je me suis bien compris les deux relatives à deux objets qui se lient entre eux, l'un est le projet de l'établissement d'un pomerio intérieur le long des murs de la ville, l'autre l'inspection et la réparation de ces mêmes murs. Je demande à V. Exc. la permission de diviser ma réponse de la même manière sur ces deux points. Sur le premier, le rétablissement d'un pomerio intérieur ou chemin de ronde à l'intérieur des murs, Votre Excellence comprendra que c'est là une question de propriété à la quelle il ne m'appartient pas de répondre et qui ne peut être décidée que par les délégués des deux gouvernements intéressés. Mais pour ce qui concerne l'inspection et la réparation de la partie de la Ville contenant les jardins de Villa Medici je m'empresse d'assurer V. Exc. ~~que Monsieur l'Architecte~~ Camérale ~~se présentera pour faire~~ que je donnerai à cet effet ordre que toute aide dans la Ville et toutes facilités pour faire l'inspection de ces murs seront données à Mr. l'Architecte Camérale qui se présentera, comme aussi pour accomplir les réparations des murs qui seraient jugées nécessaires.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération

de V. Exc.

Le très humble &

A S. Exc. Le Sr. Ministre des finances de l'Etat Pontifical.

Rome le 29 Jan 1812

A M^r le Ministre de l'Intérieur

Rome le 14 X^bre 1852

Monsieur le Ministre

Désirant me conformer aussi promptement que possible aux dispositions du Décret rendu par S. M. l'Empereur le 3 X^bre courant en ce qu'il me concerne d'applicable à l'établissement dont la direction m'est confiée, je viens rappeler à votre attention les points accomplis à la suite d'ordres ministériels en date du 6 mars 1848 et vous demander les instructions ultérieures aux changements qui seront à faire :

Aux armes de la Couronne qui étaient placées au dessus de la porte d'entrée du Palais du côté de la Ville depuis la fondation de l'Académie et selon l'usage établi à Rome pour tous les monuments qui portent le nom de Palais j'avais reçu l'ordre de substituer le Drapeau National et de faire disparaître l'inscription : Académie R^le de France qui existait sur le bandeau de la porte au dessous de l'écusson ; j'ai l'honneur de vous proposer 1° de substituer au Drapeau (dont l'autorité ~~ne~~ dispense) les armes Impériales telles qu'elles étaient au temps de l'Empire 2° de rétablir au dessous l'inscription : Académie Impériale de France, ~~au lieu de~~ Beaux Arts. 3° de vouloir bien m'envoyer l'empreinte ~~au~~ du cachet des Administrations publiques pour que je puisse faire exécuter celui de l'Académie et qu'il me serve de guide pour l'exécution de l'écusson, 4° enfin de vouloir bien m'adresser des instructions relatives à la divise des Domestiques de la Maison qui a toujours été celle des Palais et maisons ~~impériales~~ de souveraine et que je me trouve dans l'oblig en ce moment dans l'obligation de renouveler en grande partie

A Monsieur le Ministre
de l'Intérieur

Rome le 10 janvier 1853

Monsieur le Ministre

Au moment de faire dresser le dernier bordereau des dépenses de l'Académie pour l'année qui vient de finir, je viens vous prier de vouloir bien faire ordonnancer ~~dans le cas~~ aussitôt que possible la somme de 4867 francs formant le reliquat du Crédit ouvert pour 1852 au dit établissement pour l'exercice 1852

J'ai l'honneur de vous annoncer qu'une conformément aux instructions contenues dans votre dépêche du 2 Xbre 1852 je me suis empressé de faire établir l'inscription Académie Impériale de France sur le cadre de la porte d'entrée principale du Palais du Côté de la Ville, et qu'ayant été informé qu'une autre inscription gravée sur marbre, à Napoléon le Grand les Arts reconnaissants, existait avait été placée au temps de l'Empire au dessus du buste de l'Empereur sur la boiserie de la porte du Grand salon donnant aujourd'hui la bibliothèque de l'académie, et que cette inscription avait été simplement recouverte d'une couche de plâtre peinte à l'époque de la couleur du Chambranle, je l'ai fait regratter et remettre également à nu, fait replacer dans la Niche au dessus de la porte un buste en plâtre de Napoléon, au lieu de celui de Minerve qui lui avait été substitué en 1821

J'attends Vos instructions pour faire placer un cadre, avec Armes et élever au dessus de la porte d'entrée pour procéder aux autres Changements dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir dans ma lettre du 14 X^bre dernier

Je suis avec respect &c &c —

A M^r le Ministre de l'Intérieur — Rome le 2 février 1853

Monsieur le Ministre

Je m'empresse de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 26 janvier dernier au sujet des différentes demandes que je vous avais faites précédemment 1°. sur les dépenses à faire pour le rétablissement de

1°. Que l'Escalier Impérial qui fait suite du Vestibule au fond de la Porte d'entrée du Palais Médicis ne devant être que réparé comme tous les autres du Palais pourra s'élever à la Somme d'une somme de Trois Cents francs, cet escalier ainsi que la plupart de ceux qui ornent les Palais de Rome devant être peints en bois peint et doré.

2°. qu'il n'y a pas de dépenses extraordinaires à faire pour le renouvellement de la petite Livrée des Domestiques de la Maison que celle qui se fait annuellement et est comprise au budget ordinaire et pour laquelle on demande l'état de la Grande-Livrée que les Domestiques ne revêtent que les jours de solemnité et de Grandes Cérémonies que j'avais eu l'honneur de vous parler et qui est celle des Palais et Maison Impériaux, cette Livrée a toujours été usitée et fait le passé à l'académie par la Maison du Chef du Gouvernement de l'Etat, et se compose ainsi que suit.

1°. Habit Veste et Culotte, Bandrier et Nœud d'épaule, avec Chapeau Galonné pour suivre les Palais Impériaux

2°. Habit Veste et Culotte — Aiguillettes et Chapeau Galonné pour un Cocher de la Maison de l'Empereur

Trois Habits, Vestes et Culottes, Aiguillettes et Chapeau Galonné pour trois Serviteurs des palais ou Maison Impériaux

Le mot en gris Habit d'uniforme et de Cocher doivent être grands et amples de façon à ce qu'ils puissent aller sur de grands Enfants

7086

A Monsieur le Ministre
de l'Intérieur

Rome le 20 février 1852

Monsieur le Ministre

Mr Charlot, Musicien compositeur, dont le sursis annuel à Rome devait durer jusqu'au 31 Xbre 1852 est venu — ~~Récemment~~ pour cause de grave maladie dont il est heureusement sorti dès le commencement de la 2de année, m'écrit pour m'informer qu'il vient de me faire adresser une demande dans le but d'obtenir le paiement de son fonds de retenue, et me prie de vous exposer l'impossibilité où il se trouve jusqu'au moment de ~~jouir~~ jouir du traitement dont il a été privé pendant la durée de ses devoirs accordés, l'impossibilité de les remplir.

Me paraît suffisamment démontrée par les motifs exposés dans la lettre ~~que m'a adressée~~ du certificat des médecins ~~qui l'ont soigné pendant~~ la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 14 janvier 1852 pour vous informer de son retour avant terme de ce sursis annuel et du certificat des médecins qui lui ont donné des soins pendant la longue maladie.

à Mr le ministre de l'Intérieur — Rome le 20 février 59

Monsieur le Ministre

Mr Charlot, Musicien compositeur, dont le pensionnat à Rome devait durer jusqu'au 31 Xbre 1859 et qui, pour cause de maladie grave maladie a été obligé de retourner en France dès le commencement de la dite année, m'écrit pour me prier d'appuyer sa demande qu'il vient d'avoir l'honneur de vous adresser dans le but d'obtenir le paiement de son fonds de retenue.

Comme ce pensionnaire se trouve encore en ce moment retenu à Paris pour la cause qui a déterminé son retour et que l'impossibilité d'assumer aucun de ses devoirs, résulte ~~pour lui~~ par le fait même des motifs exposés dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 14 janvier 1859 pour vous informer de son retour avant terme et dans le certificat y inclus, des médecins qui lui ont donné des soins pendant la maladie dont il était atteint depuis son retour de Sicile, je vous prie, Monsieur le Ministre, de vouloir bien vous entremettre de faire les paiements des fonds de retenue de ce pensionnaire.

Je suis avec respect.

7096

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur

Rome le 20 février 1893

Monsieur le Ministre

Le 14 janvier 1892 j'eus l'honneur de vous écrire pour vous informer du retour en France de Mr Charlot ~~Mr Charlot Sculpteur~~ Pensionnaire de Peinture jusqu'au 31 Xbre de la même année, ce retour avant terme était motivé par ~~l'état de Maladie dans lequel se trouvait~~ attesté par les certificats, des joints à ma lettre, des médecins qui lui ont donné des soins pendant la longue et grave maladie dont il était atteint depuis son retour de Sicile. Mr Charlot qui conservait alors l'espoir de pouvoir venir ~~reprendre~~ ses études à Rome ~~aussitôt qu'il serait rétabli~~ m'informe à son retour pour la longueur de sa convalescence et m'écrit pour obtenir le paiement de ~~sa retenue~~ son fonds de retenue. ~~Quelque~~ Quoique ce Pensionnaire n'ait rempli aucun de ses devoirs académiques, ~~l'état de maladie dans lequel~~ l'impossibilité de les accomplir me paraît

le 10 mars 1859 710

Monsieur

Mr Alary Directeur de l'Académie me charge de vous rappeler que la petite somme formant l'objet de la réclamation que vous lui avez adressée est toujours à votre disposition depuis le moment où il vous en a été le compte en a été réglé. Etant sur le point de quitter bientôt Rome il me prie de vous inviter de nouveau à vouloir bien ~~faire retirer~~ commettre un fondé de pouvoirs pour retirer cette somme avant la fin du mois courant de la caisse de l'Académie où elle ne peut plus figurer après quoi elle sera remise entre les mains du Directeur et dans laquelle il se verra obligé de la laisser en dépôt si vous ne l'avez retirée d'ici là avant son départ

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de la parfaite Considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être Votre très humble et très obéissant serviteur

Leroy

Sec.re de S.A.I. l'Impératrice de France

à M. le Ministre d'Etat — Rome 26 mars 1813 — 411

Monsieur le Ministre

Sous l'enveloppe

Je m'empresse de vous renvoyer ci-inclus la dépêche
que vient de me remettre à l'instant un courrier
Elle vient de mon adversaire et la dépêche que
vous adressiez le 18 courant à M. le Directeur
général des Musées Impériaux est jointe par une
méprise dont la lecture de la souscription de
l'enveloppe explique parfaitement comment elle est venue
m'est arrivée à Rome par le courrier de ce jour

J'ai l'honneur d'être avec respect &c

7761

Conto De Lavori Fatto ad
uso di Caldararo per Servizzio
di Cocina Della Accademia
Imperiale di Francia

Con

Francesco Mazza
Caldararo

A Monsieur le Ministre
de l'Intérieur

Rome le 14 Avril 1853

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser par voie de l'ambassade
les pièces justificatives des dépenses par moi ordonnancées
pour le Service de l'Hôpital Français de Rome jusqu'au 31 Xbre 1852
ainsi que le bordereau récapitulatif qui y est joint en conformité
Sur la recette a somme de 2990 fr. 07 centimes, qui avec
moyen de la recette des revenus ordinaires et des fonds de
réserve dont la saisie précédemment a été déclarée définitive dans
le Compte de ladite année, se trouve réduite, à celle de
79 fr. 71 c. réduite Au Compte général de l'exercice 1852 que je fais
aujourd'hui, à celle de 735 fr. 71 Cts qui représentera dite réserve
De 62 fr. 42 Centimes
~~De 62 fr. 42 Cts en chiffres de la dépense des précédents comptes~~
~~la seule différence qui existe~~ existe pour tout acquis au chiffre de
la dépense est extraordinaire faite à l'occasion de la Restauration
de l'Empire.

Dans l'attente de l'arrivée de mon successeur je ne
dois pas négliger de vous prier de vouloir bien faire
mettre à ma disposition dans le plus bref délai possible
les fonds des second trimestre de l'année Courante
pour qu'il puisse immédiatement solder les dépenses du même
trimestre Règler les Comptes des dépenses du dit trimestre
échu et Vous en adresser le bordereau —

A Monsieur le Ministre
des Travaux publics

Rome le 20 avril 1852

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser sous le pli par la voie de l'ambassade de S. M. l'Empereur à Rome les pièces justificatives de la comptabilité (le trimestre) en recette et en dépense du crédit de cinq mille neuf cent quatre vingt un francs quatre vingt quinze centimes ouvert à l'académie de France à Rome par votre département pour solder les travaux du département de la bibliothèque de cet établissement dans le cours de l'exercice 1852

Le bordereau présente une balance également entre la recette et la dépense

~~Ainsi je trouve terminé et soldé les travaux préliminaires d'une grande amélioration dans l'aménagement et la distribution du service de notre établissement je mettrai à exécution le plus tôt possible et pour la Pentecôte~~

Ainsi je trouve réalisée une amélioration que je regarde depuis longtemps comme indispensable au bon ordre de notre établissement, et que grâce à la bienveillance avec laquelle Vous avez accueilli ma demande il m'a été donné d'accomplir avant le terme de ma gestion.

Sur le point de remettre à mon successeur la direction de l'Académie permettez moi de Vous réitérer mes remerciements de la bienveillant intérêt que Vous avez daigné (mêmes) à l'établissement dont la gestion m'était confiée, et de Vous renouveler l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

Monsieur le Ministre